

Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Date de convocation :
23/03/2018

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 30

Conseillers votants : 34

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 30 MARS 2018

L'an deux mil dix huit, le vendredi trente mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, Mme Evelyne HORNAERT, M. Jean-Claude MARY, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Philippe GUIRAUDON à M. François OUZILLEAU
Monsieur Yann FRANCOISE à M. Jérôme GRENIER
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Philippe CLERY-MELIN

N° 0094/2018

Rapporteur : Alexandre HUAU-ARMANI

OBJET : Convention de partenariat entre la clinique des Portes de l'Eure et la commune de Vernon

Le principe des boîtes à livres repose sur l'échange de livres de manière libre et gratuite, en les déposant dans un lieu public. Permettant de promouvoir la lecture publique et de favoriser les lieux de convivialité, les premières boîtes à livres ont été installées à Vernon en 2017 dans plusieurs endroits de la ville, grâce au concours du Lions club et de la clinique des Portes de

Commune de VERNON

l'Eure. A noter que les boîtes à livres de la clinique ont été conçues par les patients à partir de plans élaborés par le service technique de l'établissement et de matériaux recyclés.

Afin d'élargir ce dispositif et de développer la dimension éducative du projet, la ville de Vernon souhaite s'associer à la clinique des Portes de l'Eure pour la fabrication de nouvelles boîtes à livres, créées à partir de matériaux de récupération. La construction des boîtes sera réalisée par les patients de la clinique et les jeunes du Conseil Municipal des Enfants (CME), encadrés par une équipe technique et éducative. Suite à leur réalisation, les boîtes pourront être implantées dans l'espace public, notamment auprès des groupes scolaires de la ville où ces dispositifs sont sollicités.

Afin de faciliter les échanges entre la clinique des Portes de l'Eure et la commune de Vernon et de définir un cadre rigoureux pour ce partenariat, il est proposé d'entériner une convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé du rapporteur et le projet de convention ci-annexé,

Considérant que ce projet permet de promouvoir l'action éducative auprès de jeunes du territoire,

Considérant que ce projet permettra au plus grand nombre d'accéder à la lecture publique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la clinique des Portes de l'Eure.

Culture et ville numérique

Avis favorable

Délibéré :

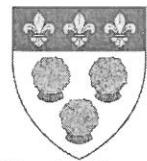
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



François Augilleau
Maire de Vernon,
Conseiller régional de Normandie

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 06/04/18 sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 06/04/18 est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



Ville de Vernon
EN NORMANDIE



CLINIQUE
DES PORTES
DE L'EURE

Place de la Gare - 27200 VERNON - TÉL : 02 32 52 00 00

CONVENTION DE PARTENARIAT BOÎTES A LIVRES

Entre,

D'une part,

La Ville de VERNON, sise Place Barette - 27200 VERNON, représentée par François OUZILLEAU, maire est autorisé à signer cette convention en vertu de la délibération n°... rendu exécutoire le,

Ci-après désignée « La Ville de VERNON »,

D'autre part,

La Clinique des Portes de l'Eure, représentée par Tristan SAVINO, en qualité de directeur de la Clinique des Portes de l'Eure

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Basées sur le principe anglo-saxon du bookcrossing, les boîtes à livres commencent à se répandre en France depuis quelques années. Le concept se développe autour de l'échange de livres de manière libre et gratuite, en les déposant dans un lieu public.

Permettant de promouvoir la lecture publique et de favoriser les lieux de convivialité, la ville de Vernon souhaite s'associer à la clinique des Portes de l'Eure en vue de l'installation et la fabrication de boîtes à différents endroits de la ville. Le projet prévoit de plus par le biais de la fabrication des boîtes, une sensibilisation au recyclage et à la récupération. Les boîtes seront constituées d'éléments récupérés par les services techniques et la collecte dans les écoles.

Ce projet a également pour objectif d'initier des actions de partenariat entre les patients de la clinique et la population vernonnaise, notamment les jeunes du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objectif de décrire un cadre précis dans le partenariat entre la ville de Vernon et la clinique des Portes de l'Eure, concernant la création de boîtes à livres par les patients de la clinique, les élèves et les jeunes conseillers, et leurs installations dans la ville.

Article 2 - Durée

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018.

Article 3 - Installation des boîtes à livres sur le domaine public

Les patients de la clinique des Portes de l'Eure, encadrés par une équipe technique et éducative, ont d'ores et déjà construit deux boîtes à livres. Ces boîtes sont offertes à la ville de Vernon en vue d'offrir des espaces de lecture sur la voie publique et permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Pour se faire, la ville de Vernon prend à sa charge l'installation, c'est-à-dire le soclage des boîtes sur la voie publique et leur entretien. Il est proposé les emplacements suivant :

- Bords de Seine – rive gauche (en parallèle de la route de Rouen)
- Quartier Fieschi

Article 4 - Création de deux nouvelles boîtes à livres

Dans le cadre d'un partenariat pour la création de deux nouvelles boîtes, il est proposé de réunir les jeunes du CME et les patients de la clinique lors d'ateliers de fabrication. Les plans de montage et le savoir-faire pour l'assemblage seront mis à la disposition de tous, par le personnel de la clinique.

a. Organisation des ateliers

Les ateliers se dérouleront le mercredi-après-midi de 14h à 16h dans un local municipal, sur le temps du mercredi après-midi pendant la période scolaire. Ils réuniront des jeunes du CME encadrés par un animateur de la ville et des patients de la clinique encadrés par deux professionnels de soin.

b. Utilisation du matériel et de l'espace

Le matériel pourra être mis à disposition par la ville. Les agents veilleront à ce que les outils soient utilisés selon leur nature et rendus à leur propriétaire respectif.

La ville met à disposition un lieu pour la tenue de ces ateliers, les agents veilleront à remettre les locaux dans l'état initial et à ranger les éléments de la boîte pour optimiser l'espace de rangement. Les éléments de la boîte en cours de fabrication pourront rester sur place d'une séance à l'autre.

La ville prendra à sa charge l'achat de petit matériel en vue de fabriquer les boîtes. Autant que possible, des objets de récupération seront demandés (aux écoles et parents) et utilisés.

c. Installation des boîtes

Les boîtes conçues lors de ces ateliers seront offertes à la ville de Vernon afin de les disposer sur la voie publique. La ville pourra décider des emplacements retenus.

Article 5 - Communication

Des actions de communication pourront être organisées afin de promouvoir ce partenariat. Avant toutes interventions, les deux parties veilleront à en informer la ville et la Clinique des Portes de l'Eure.

Article 6 - Résiliation

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité daucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Les parties peuvent mettre fin à la convention, d'un commun accord, sous réserve d'observer un préavis de un mois à compter de l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception.

Article 7 - Règlement des litiges

Tout litige qui pourrait apparaître entre les parties à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention, donnera lieu à une tentative de règlement amiable.

En cas d'échec, le Tribunal Administratif de Rouen sera seul compétent.

Fait à VERNON, le

Pour la clinique des Portes de l'Eure

M Tristan SAVINO,
Directeur de la clinique

Pour la Ville de VERNON

Monsieur François OUZILLEAU,
Maire de Vernon

